

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

Bu... Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 8 juillet	71 25	104 »
Du 9	71 60	104 »
Du 10	71 45	103 75

Cahors, le 10 Juillet 1869

BULLETIN

La pétition au Sénat, relative à la revendication des libertés municipales de la ville de Paris, réunit déjà plusieurs milliers de signatures. On parle aussi d'une adresse aux neuf députés de la Seine, les invitant à saisir la première occasion favorable pour interpellier le gouvernement sur la situation de Paris.

Les cortès ont repoussé, par 142 voix contre 94, la motion de censure dirigée contre M. Herrera. Le gouvernement n'a pas posé la question de cabinet, mais tous les ministres ont pris part au vote.

Les gouvernements allemands sont unanimes sur l'attitude à prendre vis-à-vis du concile auménique.

On parle de notes identiques qui seraient adressées par eux au gouvernement romain.

La chambre des lords a adopté un amendement de lord Cairns à l'article 68 du bill de l'Eglise d'Irlande proposant que l'excédant des biens de l'Eglise « soit réservé pour une application future désignée par le parlement. » au lieu d'être « appliqué à des buts charitables. » Ce vote, qui peut être considéré comme un échec pour le ministère, n'est pas de nature cependant à faire crier victoire aux adversaires du bill; il ne fait en quelque sorte que rendre plus constitutionnel encore l'emploi de cet excédant que le ministère voulait consacrer à des buts charitables, puisqu'il oblige le ministère à consulter le parlement sur cet emploi.

Le Czar vient de sanctionner un arrêté du

conseil de l'empire contenant les mesures décrétées dans le but de répandre l'instruction primaire parmi les classes agricoles dans 33 gouvernements y compris la province de Bessarabie.

On fait de grands préparatifs à Constantinople pour la réception de l'Impératrice Eugénie. Deux palais seront préparés pour S. M. et sa suite.

Le prince Mustapha Fazyl était attendu d'un jour à l'autre à Constantinople.

La commission de la Skupschina serbe a terminé l'examen du projet de constitution. Ce projet établit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, l'indépendance des juges et l'autonomie communale. Le trône est déclaré héréditaire en ligne masculine avec la dynastie Obrenowitz.

D'après une dépêche de New-York, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance américaine, célébré avec enthousiasme, dans tous les Etats du Nord, aurait été salué assez froidement dans le Sud.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 8 Juillet.
L'Indépendance belge dit que les dernières difficultés relatives à l'affaire franco-belge ont été applanies hier. Nos renseignements particuliers, ajoute ce journal, font croire que l'arrangement conclu laisse en dehors la ligne du Grand-Luxembourg.

Madrid, 8 juillet.
La motion de censure contre le ministre de la justice, M. Herrera qui a été rejeté hier soir par les Cortès, émanant de MM. Romero, Giron, Martos et autres députés.

MM. Rios-Rosas, Herrera, Silvela, Topete et Prim ont pris la parole dans cette discussion.

Cet incident a causé une vive agitation.
Bucharest, 8 Juillet, soir.
Le parti avancé, voyant que le Cabinet actuel s'affaiblit, avait projeté une tentative de violence. Le gouvernement prévenu a pris des mesures de précaution. — Les travaux pour la construction des chemins roumains s'exécutent avec une grande activité.

comme si elle eut voulu repousser un poids qui l'oppressait.

Charles s'approcha vivement et le bruit de ses pas réveilla Elisabeth en sursaut.

— Ah ! c'est vous, Sire ?... dit-elle en passant la main sur son front; je vous remercie de m'avoir réveillée... je faisais un rêve affreux !
— Pourrais-je connaître ce rêve, ma mie ?... demanda le roi, en s'efforçant de sourire.

— Je n'y vois pas d'empêchements, Sire... mais il est bien triste, allez !
— Dites toujours, ma mie...
— Je me trouvais dans une prairie jonchée de fleurs... et, du sein de chaque primevère et de chaque marguerite, se dressait la langue venimeuse d'un serpent...

— Cauchemar produit, sans doute, par l'effet du breuvage que Bottali vous ordonne chaque soir...
— Oui, c'est possible !... mais ce n'est pas tout; mon rêve a une suite...
— Continuez.

— Du groupe des serpents, se dressa une hydre qui lança un jet de flamme et alors...
— Alors les serpents disparurent ?
— Non, Sire; les serpents mordirent les fleurs et les brins d'herbe... un sang noir se répandit dans la prairie et roula en flots écumeux jusqu'à un fleuve qui se trouvait non loin de là...
— Est-ce tout ?
— Pas encore. Le fleuve déborda soudain et inonda les campagnes... puis, quand il fut rentré dans son lit, les campagnes étaient jonchées

Echos du Parlement

Voici le texte de l'interpellation du Tiers-Parti :

« Nous demandons à interpellier le Gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires.

» La constitution d'un ministère responsable ;

» Le droit, pour le Corps législatif, de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement seraient, à nos yeux, des mesures essentielles pour atteindre ce but. »

Dans la salle des conférences, les députés se communiquent une note publiée hier par le Pays comme émanant de l'Empereur et ainsi conçue :

» Le 19 janvier, j'ai commis une grande faute.

» En agissant sans concert préalable avec la majorité, je l'ai mise en suspicion contre mes sentiments envers elle.

» Tous mes efforts doivent tendre à reconquérir sa confiance. »

Le Journal de l'Empire n'ayant point reçu d'avertissement au sujet de cette note, on en conclut que la révélation est authentique. Elle est de nature à faire réfléchir les auteurs ou signataires des interpellations plus ou moins constitutionnelles. C'est ce qui a eu lieu en effet. Tellement qu'il se pourrait fort bien que la motion centre gauche n'eût pas d'autre suite.

L'opposition se montre très impatiente de procéder à l'élection des secrétaires, et par suite à la constitution définitive de la chambre, et par suite encore à la délibération sur les interpellations. Pourquoi cette hâte? Simplement 50 ou 60 membres, dont les pouvoirs ne sont pas vérifiés, se trouveraient écartés de la discussion et des votes à intervenir. La tactique est plus ingénieuse que scrupuleuse; le Corps législatif y ayant refusé son approbation, on va continuer l'examen des pouvoirs, ajournant seulement les huit ou dix élections gravement contestées. De cette manière, la chambre sera entière et non morcelée quand viendront les débats dont se préoccupe avec raison l'opinion publique. On croit que la nomination

de cadavres...

Le roi tressaillit et prit aussitôt la main tremblante d'Elisabeth, comme s'il eût voulu rassurer la malade rêveuse.

Mais ce mouvement n'avait pour but, en réalité que de chercher par lui-même un appui moral. A ce moment, il crut entendre le frou-frou d'une robe derrière une porte latérale.

Charles IX alla aussitôt entrebâiller cette porte; mais n'apercevant personne :
— C'est, sans doute, la dame d'honneur qui rentre dans sa chambre, dit-il en revenant auprès de la reine.

Le lendemain d'une conversation — qui se prolongea près d'une heure encore avec Elisabeth d'Autriche, — on pouvait faire à la volonté de Charles IX, l'application de ce proverbe : la nuit porte conseil.

En effet, dans les vingt-quatre heures qui suivirent son entrevue avec sa femme, le roi déclara nettement à sa mère qu'il refuserait de donner l'ordre du signal de sang.

Catherine de Médicis entra dans une violente colère à l'expression de la volonté de son fils; colère qu'elle dissimula toutefois adroitement, car, l'astucieuse italienne savait par expérience qu'il valait mieux, dans certaines circonstances, employer, avec le roi, la ruse que la force.

Cachée derrière un guichet qu'elle avait fait secrètement percer pour espionner les actions d'Elisabeth, elle avait entendu l'entretien nocturne de Charles IX et de son épouse.

Le roi ne s'était donc pas trompé, la nuit pré-

des secrétaires définitifs pourra être mise à l'ordre du jour de mercredi 14 ou de jeudi 15.

Louis Laytou.

Les 114.

Il est évident que l'interpellation des 114 est le commencement d'une crise, mais il est bon d'ajouter que cette crise ne saurait inspirer aucune inquiétude. Elle serait inquiétante, si les promoteurs et les signataires de l'interpellation n'étaient pas sincèrement attachés à la dynastie, ou s'ils voulaient réellement enlever la politique du gouvernement dans le cercle étroit tracé par le texte de l'interpellation. Elle serait bien autrement inquiétante, si le tempérament de l'Empire le portait à résister aux manifestations de l'opinion publique. Dans le premier cas, la crise serait révolutionnaire; dans le second, elle se perpétuerait, et le moins qui pût arriver serait une dislocation de la majorité.

Rien de semblable n'est à craindre : les 114 sont gouvernementaux, et quant à l'Empire rien ne peut faire présumer qu'il montrera en cette occasion un parti pris de résistance qu'il n'a pas montré précédemment.

Certes, si nous considérons l'interpellation dans ses termes absolus comme le dernier mot des signataires, nous pourrions nous demander avec anxiété si elle n'est pas un empêtement du Parlement, une atteinte portée à la situation de l'Empereur, le point de départ enfin d'un inévitable conflit; mais si la lettre tue, l'esprit vivifie, et il ne faut pas oublier que si l'interpellation parle de ministres responsables, une déclaration solennelle reconnaît la responsabilité de l'Empereur. Ce que l'on veut donc en réalité ce n'est pas que l'Empereur règne sans gouverner, c'est qu'il gouverne avec l'opinion représentée légalement par la Chambre; ce n'est pas que l'Empereur renonce à son initiative, c'est qu'il associe la Chambre à cette initiative; ce n'est pas qu'il s'efface derrière ses ministres, c'est qu'il gouverne avec les hommes qui auront la confiance du pays; ce n'est pas que le trône soit un fauteuil vide, c'est que les évolutions nécessaires d'un pouvoir inamovible soient délibérées et ensuite indiquées par des changements d'hommes; en sorte que l'on sache toujours exactement quelle est la direction imprimée aux affaires. En un mot, ce que l'on veut ce n'est

pas la diminution du prestige de l'Empereur, ce n'est pas son amoindrissement, c'est une association plus étroite entre la couronne et le Parlement par l'entremise de ministres choisis par l'Empereur, mais représentant une politique déterminée, acceptée par le Parlement. Voilà en réalité ce que désirent les 114. Si leur texte semble aller au-delà, leur pensée ne dépasse pas ces limites, car sans cela la déclaration relative à la responsabilité de l'Empereur n'aurait aucun sens.

Ces prétentions sont-elles exorbitantes? Nous ne le croyons pas. L'Empire est-il disposé à les repousser? Nous ne le croyons pas davantage. Le point de départ de l'évolution libérale du gouvernement est dans l'acte du 24 novembre, c'est-à-dire dans un acte tout spontané de l'initiative impériale. Les lois du 19 janvier ont été la réalisation du programme des 45 qui n'avaient pas réuni la majorité et des aspirations, de la majorité qui n'avait pas voté l'amendement, mais qui en approuvait les tendances. C'est donc l'Empereur qui a lui-même donné le signal d'une évolution qu'il jugeait salutaire. Comment craindre qu'après avoir ainsi devancé l'opinion plutôt qu'il ne la suivie, le gouvernement refuse maintenant de la satisfaire?

Pourquoi donc s'inquiéterait-on lorsque d'un côté on ne veut pas exagérer les prétentions, et lorsque, de l'autre côté, on ne veut pas exagérer les résistances; lorsque d'un côté on ne veut pas affaiblir le pouvoir, et lorsque de l'autre on ne semble pas méconnaître l'utilité de rendre l'action de la Chambre plus efficace et plus prompte?

La crise finira comme finissent toutes les crises lorsqu'il n'y a en présence que des gens sensés désireux de s'entendre, résolus à éviter les conflits tout en sauvegardant l'honneur, — la crise finira par une transaction, par une satisfaction donnée à l'opinion publique.

Une fois la question vidée, une fois les mesures nécessaires adoptées, une fois les rapports entre les pouvoirs publics réglés par une nouvelle initiative de l'Empereur, mais cette fois par une initiative provoquée par le parlement, la majorité, plus jeune, plus agissante, plus sûre du lendemain, se reformera sur un terrain solide, et quand les députés retourneront dans leurs départements avec les faits accomplis, on les félicitera deux fois, et de leur courage, et de leur sagesse. (Peuple). — CLÉMENT DUVERNOIS.

bouche... En ce cas...

— Achievez, ma mère...

Catherine sembla hésiter un instant.

— A bientôt, sire, dit-elle; je tiens à vous prouver une fois de plus qu'en dépit de ceux qui prétendent vous aimer, votre mère est réellement la seule qui vous soit sincèrement dévouée !

Catherine de Médicis s'éloigna, laissant Charles IX en proie à une foule de pensées se heurtant dans son cerveau, redevenu indécis.

Sans perdre une minute, la reine-mère envoya immédiatement chercher Maurevel et fit dire à ses fils, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, de vouloir bien se rendre dans son appartement.

Le duc d'Alençon, nature efféminée, caquetait auprès des demoiselles d'honneur; il ne fut donc pas difficile de le trouver au Louvre.

Le duc d'Anjou, lui, allait partir pour la chasse; il descendit de son coursier pour se rendre aux ordres de sa mère.

En ce qui concerne Maurevel, le gentilhomme de garde au palais revint dire à Catherine qu'il était introuvable.

— Oh ! si je n'avais pas besoin de cet homme sanguinaire ! se dit l'astucieuse italienne; enfin ! nous verrons plus tard.

Nous ne rendrons pas compte de l'entrevue de la reine-mère et des ducs d'Anjou et d'Alençon; les événements l'expliqueront mieux que les paroles qui servent de préliminaire à ces événements.

Nous devons dire, toutefois, qu'en sortant de l'appartement de Catherine, le duc d'Anjou sa-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 10 juillet 1869. (N° 23)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XVII

Une émeute au faubourg Saint-Marcel.

(Suite)

Charles fit signe à la dame d'honneur de s'éloigner et prit place sur un fauteuil. Pendant quelques minutes, il resta songeur, doutant encore s'il suivrait l'idée qui l'avait amené dans cette partie du Louvre, lorsque le sifflement d'une respiration oppressée attira son attention vers le lit d'Elisabeth.

La reine était haletante; ses bras s'agitaient

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Nous extrayons ce qui suit d'un article publié par le Constitutionnel, sous la signature Edouard Simon :

Un grand mouvement politique s'est produit dans le pays, mouvement libéral et dynastique à la fois. Lorsque le nouveau Corps législatif a été convoqué, tout le monde, et le gouvernement le premier, devait s'attendre à ce que le programme de la Jeune Chambre fût le reflet de ces tendances.

Le gouvernement a si clairement senti cette situation, qu'en ouvrant la session de vérification des pouvoirs, il a fait une déclaration expresse dans ce sens.

Le parti constitutionnel libéral est certainement dans son droit, lorsqu'il s'efforce d'attacher son nom à la réalisation de ses idées et, à ce point de vue, nous ne pouvons qu'applaudir à la formation, à la concentration de ce grand groupe libéral dynastique : nous soutiendrons et nous appuierons résolument ces idées qui correspondent à celles exprimées par nous-mêmes au moment des élections.

Mais il est un autre point sur lequel on ne doit pas fermer les yeux. Tandis qu'une immense majorité conservatrice, dynastique et libérale, portait au Corps législatif les députés qui siègent sur les bancs de l'extrême droite jusqu'aux dernières limites du centre gauche, un groupe qui s'intitule « irréconciliable » entrait également à la Chambre et apportait des passions et des hostilités dont l'expression n'est nullement dissimulée. Cette opposition, il faut lui rendre cette justice, ne cache pas ses intentions : nous sommes avertis.

Telle est la situation particulière qui, tout en laissant au parti dynastique-libéral tous ses droits coopératifs à l'œuvre de la liberté, lui crée aussi des devoirs envers la majorité et envers le souverain. Les réformes libérales, cela est évident, ne peuvent plus s'accomplir autrement qu'en face de l'ennemi et d'un ennemi implacable. Elles doivent être menées, non pas avec impatience ou légèreté, mais avec mesure et modération. Il faut à la fois que l'autorité ne soit pas diminuée et que la liberté ne soit pas compromise.

Il faut que la Société n'éprouve pas de ces craintes qui font, d'un seul bond, rétrograder l'opinion publique des idées de progrès jusqu'à la réaction. Il faut qu'aucune apparence, qu'aucune ombre de coalition inacceptable ne puissent entacher les actes du parti libéral dynastique et faire douter de sa sincérité. Il faut qu'en arrivant au pouvoir, il ne soit pas mis dans la situation qu'on ne répudie pas facilement et qui mettent le gouvernement libéral à la remorque du radicalisme, qu'il est appelé à contenir et à dompter.

Correspondances

Paris, 8 juillet 1869.

« Diverses rumeurs ont circulé, au Corps législatif et à la Bourse, relativement au conseil des ministres tenu ce matin, à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. On a parlé d'une convocation au Sénat, d'un manifeste impérial, de modifications ministérielles, etc. autant de suppositions gratuites. Le conseil s'est occupé exclusivement, assure-t-on, des affaires courantes.

vait le nom de celui qui avait voulu le faire assassiner au coin du cimetière des Innocents; de son côté, le duc d'Alençon avait été averti que bientôt il devait être exilé de la Cour — pour intrigues secrètes contre la royauté.

Une heure après cet entretien, Catherine apparaissait rayonnante dans le cabinet de travail de Charles IX.

Le roi jouait avec des leviers, ses animaux favoris.

— Laissez-là ces récréations d'enfants, mon fils, dit la reine-mère; je viens vous donner la preuve de ce que j'avais tout à l'heure.

— Je n'ai jamais douté que vous fussiez ma meilleure amie, répondit Charles IX, surpris de la joie qui illuminait le visage de l'Italienne.

— Rendez-vous, sous un déguisement quelconque, aujourd'hui même, au faubourg Saint-Marcel...

— Au faubourg Saint-Marcel? répéta le roi étonné.

— Oui... Descendez la rue Moutetard, entrez à la cour des Patriarches, pénétrez dans le temple des Huguenots et là...

— Là?... — Je m'en rapporte à votre détermination, lorsque vous aurez vu ce qui s'y passe.

— C'est donc bien grave? fit Charles IX avec anxiété.

— Oh! il s'agit tout simplement de conciliabules où l'on conspire ouvertement contre la vie du roi de France!

— C'est impossible!

« La fâcheuse situation faite aux cultivateurs par la concurrence des laines étrangères, motivera dit-on, une interpellation au ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Cette interpellation, signée de MM. Estancelin, Stunackers et Magnin, serait ainsi conçue :

« Nous demandons au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour donner satisfaction aux plaintes si légitimes des agriculteurs dont les intérêts sont gravement atteints par l'abaissement successif du prix des laines. »

« Il est certain que les députés deux fois élus opéreront pour les départements. Les électeurs des quatre circonscriptions de la Seine devenues vacantes seront, dit-on, immédiatement convoqués.

« Voulez-vous savoir à quoi aboutit le tapage de l'opposition sur les élections « sérieusement contestées? » A six requêtes d'annulation, y compris la nomination de M. Durand dans les Pyrénées Orientales. Voici les noms des députés et des départements : M. Isaac Péreire (Aude); M. de Campaigno (Haute-Garonne); M. Choque (Nord); M. Chagot (Saône-et-Loire); M. Reille (Tarn). On dit que dans le 4^e bureau onze voix se sont prononcées pour et onze voix contre l'admission, il y a eu un bulletin blanc.

« Ce qu'on appelle au Palais Bourbon le « groupe catholique » n'a pas abandonné le dessein d'interpeller le gouvernement au sujet de la question romaine. M. Rouher ne déclinera pas plus cette interrogation; il y répondra assure-t-on, de manière à dissiper toute inquiétude à l'égard du Saint-Siège. Quant au concile œcuménique, à supposer que certains membres du parlement voulussent s'en occuper, leur proposition serait écartée par une fin de non recevoir rappelant à nos législateurs qu'ils ne sont point des docteurs en théologie.

« Il a été fort remarqué, à la même séance, que MM. Bancel, Gambetta et Raspail ont abandonné les sommets de la Montagne et sont descendus de quelques bancs! — « Déjà! » a murmuré un député du centre. »

« Les plaidoiries, dans l'affaire du Rappel, ont occupé les audiences d'hier et d'aujourd'hui au tribunal correctionnel de la Seine. On pense que le jugement sera rendu dans la soirée.

« Un mieux sensible s'est manifesté, depuis quelques jours, dans l'état de M. de Montalembert.

« Par un arrêté en date du 1^{er} juillet, le maréchal Mac-Mahon vient d'établir des mercuriales dans toutes les villes de l'Algérie où il existe des marchés assez importants pour être considérés comme régulateurs.

« D'après un journal de Londres, le général Garibaldi aurait fait savoir à un ami que, si les événements le lui permettent, il visitera l'Angleterre, cette année.

« Quelques nouvelles artistiques pour finir. Les théâtres de Paris, changés en études, vivent sur le répertoire de l'hiver et du printemps derniers. On travaille beaucoup en vue de la réouverture d'automne. L'Opéra promet une Jeanne d'Arc de M. Mermet et l'Opéra-Comique un Paul et Virginie de M. Massé. La Porte Saint-Martin espère continuer le succès de Patrie avec les Tricoteuses, drame révolutionnaire de M. Sardou.

« M. le comte A. de Gasparin, dont les belles études sur la Famille et sur la Liberté morale ont obtenu tant de succès, vient

— C'est moi, votre mère, qui vous l'affirme! Me supposez-vous capable d'une imposture?

— Oh! je vous crois, madame; cependant, une telle démarche...

— Il n'y a pas à hésiter, Sire; vous avez le choix entre la mort et la conviction personnelle de ce que j'avance.

— Si vous êtes certaine de la conspiration, ma mère, je n'ai plus qu'à donner l'ordre de punir les coupables!

— La conspiration m'a été affirmée par le plus dévoué de vos serviteurs : Maurevel.

— J'agirai donc sans arrière pensée.

— Oui! mais pour qu'il y ait punition, il faut qu'il y ait évidence de crime!... Vous devez donc être convaincu par votre propre démarche, Sire, car...

La reine-mère calcula une reticence, puis acheva en s'accadant ses paroles :

— Car le crime dont il s'agit entraînera de graves conséquences, — lorsque vous aurez vu, de vos propres yeux, le livre infâme où votre enluminure est peinte, criblée de coups de poignards!

— Qui vous a parlé de cette enluminure, ma mère?

— Votre dévoué Maurevel; c'est lui, toujours lui, qui veille à votre sûreté, Sire!

— Oui, vous avez raison... j'irai au faubourg mais, il faut le mot de passe pour pénétrer dans le temple des Patriarches?

— Le mot de passe est : France et Luther... — Dois-je sortir seul, ma mère?

— Une escorte secrète vous accompagnera à

de publier, chez les éditeurs Michel Lévy frères, un nouveau volume intitulé : l'Egalité.

Cet ouvrage, pour lequel l'auteur n'a pas recherché l'intérêt d'actualité, le trouve cependant tout éveillé au moment de son apparition, car il touche à bien des questions sociales qui, depuis quelque temps, sont à l'ordre du jour. C'est un livre à lire, il en est déjà à sa deuxième édition.

Pour extrait : A. Layton.

La composition du Concile.

Le mouvement religieux que cause en Allemagne le prochain concile, se propageant dans d'autres contrées, il devient intéressant de connaître le nombre de représentants que ces contrées enverront à Rome. Voici les chiffres que fournissent à ce sujet les journaux italiens :

Les sièges épiscopaux et abbaciaux qui peuvent être représentés au concile sont au nombre de 850. Le droit des évêques in partibus fidelium n'est pas encore établi d'une manière certaine. Il faut ajouter comme membres de l'assemblée 57 cardinaux (15 restent à nommer.)

Ces 922 membres probables du concile se divisent en 40 cardinaux italiens, 294 évêques de même nation, 66 espagnols, 22 portugais et 90 français, en tout 512 dignitaires de race latine.

Viennent ensuite 77 évêques brésiliens, mexicains ou américains du Sud, ce qui porte à 600 environ le nombre des sièges épiscopaux attribués à la race latine.

Près de 60 de ces sièges sont vacants en Italie : les titulaires de 160 autres ne se rendront probablement pas à Rome.

Il ne restera donc que 400 latins environ à l'assemblée.

D'un autre côté, on attend d'Angleterre et d'Irlande 48 évêques, d'Amérique 52, de Grèce et de Turquie 20. La Prusse a 12 de ces dignitaires, la Bavière 8, l'Autriche 45, la Belgique 6, la Hollande 15, le Canada, 16.

Les évêques de Pologne, de Russie et d'Océanie ne viendront sans doute pas. Les Arméniens, les Grecs unis qui se trouvent en Autriche, en Russie et en Bulgarie, les Syriens, les Chaldéens et les Maronites seront fort peu représentés.

(Correspondance de Berlin).

La façon dont l'Agence Havas présente l'article suivant, nous paraît trop nouvelle, pour ne pas la donner à nos lecteurs, sous toutes réserves.

A. L.

Les correspondances de Rome fournissent de nombreux détails sur les préparatifs du concile. Le Saint-Siège, si nous en croyons la Civiltà Cattolica est certain aujourd'hui de voir la chrétienté pourvoir largement au triple tribut « de larges pour subvenir aux dépenses du concile; du sang pour assurer, s'il le faut, l'indépendance du concile; de l'intelligence qui consiste dans le vœu, imaginé il y a deux ans par les jésuites, de défendre, même au prix de son propre sang, l'infailibilité personnelle du Pape. » La satisfaction est donc très grande au Vatican et parmi les dignitaires de l'Eglise.

Pour avoir l'explication des assurances de la Civiltà Cattolica, il est bon de dire qu'une souscription se monte dans l'univers entier pour couvrir les frais du concile, et que l'armée papale reçoit de nouveaux volontaires destinés à protéger la délibération des évêques. Quant au tribut de l'in-

distance. Mais partez, partez... car demain, peut-être, il serait trop tard!...

Catherine frappa sur un timbre, le valet de chambre de Charles IX entra.

— Par saint Janvier, comme il est difficile de donner successeur à un roi! pensa la reine-mère.

Une heure après, Charles, enveloppé dans un vaste manteau, la tête recouverte d'un chapeau à larges bords, descendait le faubourg Saint-Marcel.

Mais le roi venait à peine de quitter le Louvre par un guichet ouvrant du côté de la rue Saint-Honoré, qu'un lugubre incident se passait dans la chambre à coucher de la reine.

Nos lecteurs se rappellent que Jérôme Touchet à la Tour des Astrologues, avait glissé dans le pourpoint du roi la pâte d'Angélique fabriquée dans le laboratoire du parfumeur René.

Cette pâte, contenue dans une boîte dorée, glissa du vêtement de Charles IX, quand il vint la nuit demander conseil à Elisabeth d'Autriche, et il ne s'aperçut nullement de cette perte.

Nous avons dit aussi que Catherine observait. Après le départ de son fils, et lorsque le sommeil eut de nouveau appesanti les paupières de la reine, elle pénétra à pas de loup dans sa chambre, ramassa la boîte et, le lendemain, cette boîte se trouvait sur la table d'Elisabeth, avec cette suscription sur parchemin : Baume souverain contre les affections de poitrine.

Dans un moment de faiblesse, occasionné par la toux, l'épouse du roi aperçut la boîte et, la

telligence, voici où en seraient les choses:

Le 15 juin 1867, en prévision du concile œcuménique dont l'idée allait être lancée par le Pape quelques jours après, la Civiltà proposait la formation dans le monde catholique tout entier, d'une association de croyants de bonne volonté qui prêteraient, pour y être admis, un serment dont la formule concluait à l'infailibilité papale. Depuis cette époque, de nombreuses démarches ont été faites, mais elles n'auraient pas été couronnées d'un aussi grand succès, qu'on l'avait espéré d'abord. Les Orientaux, qui présentent par dessus tout l'autorité des conciles œcuméniques, combattraient l'établissement d'un dogme qui rendrait ces conciles inutiles. Les Latins, tous plus ou moins gouvernés constitutionnellement, ne comprendraient pas que l'Eglise introduisit l'absolutisme dans son économie intérieure, au moment même où les Etats y ont renoncé, l'un après l'autre. En sorte que, du bataillon sacré que rêvait la Civiltà dans l'espoir d'exercer une pression sur le concile, il ne resterait guère, après deux ans, que les cadres composés par la société des Jésuites. Les choses en seraient là.

Nous ne savons encore si ces détails sont strictement vrais; mais nous nous croyons autorisés à avoir pleine confiance dans les renseignements qui précèdent. Ce n'est pas tout. Un dernier indice dont nous ont déjà entretenus des dépêches de Rome, confirme la situation délicate dans laquelle se trouve une grande partie de la diplomatie européenne vis-à-vis du programme du concile.

La Revue romaine a annoncé ensuite que les préparatifs matériels du concile ont commencé aussitôt après la fête de Saint-Pierre, dans l'aile droite du transept de la basilique vaticane. A ce propos, elle a décrit sommairement le plan adopté. On sait que ce plan, conçu par l'architecte comte Vespignani, est le troisième qui ait été discuté. En rendant compte des autres, la Civiltà mentionnait expressément les sièges destinés aux ambassadeurs. Cette fois, elle n'en parle pas. Il est certain qu'aucune puissance n'a encore notifié à la cour de Rome soit le désir d'être représentée, soit la résolution de ne pas l'être au concile. La description publiée aujourd'hui par un organe dont les accointances avec l'entourage du Pape sont plus que notoires, ne renfermant pas un mot sur les sièges des ambassadeurs, on est amené à se demander si la cour de Rome, froissée de l'indécision des gouvernements, et la prenant par une tendance à l'abstention, a tranché elle-même la question, ce qui serait, on ne peut plus grave.

HAVAS.

Bulletin Viticole

La température, moins mauvaise depuis huit jours environ qu'elle ne l'était antérieurement, ne se montre pas encore satisfaisante pour la vigne. Les matinées sont encore fraîches et les vents du nord et de l'est bien piquants pour les jeunes grappes si épronnées déjà. L'an dernier la sécheresse persistante et les chaudes ardeurs d'un soleil toujours radieux ont été surtout favorables aux vignobles des centres, de l'est et du nord de la France. Pour le Midi, la dose s'est trouvée trop forte, il en a souffert, cette année, au contraire, le Midi est le privilégié du soleil; à côté de ses blés qui mûrissent à souhait, ses vignes

supposant placée là par son médecin, mangea de son contenu.

Quelques minutes après, un cri déchirant s'échappa de ses lèvres.

Les dames d'honneur accoururent et ce bruit sinistre se répandit dans le palais.

— La reine se meurt!

Elisabeth, en effet, se tordait dans d'affreuses souffrances, lorsqu'un moine parut soudain à ses côtés.

Mais, suivons Charles IX dans les rues du faubourg Saint-Marcel.

Le roi, confiant dans la garde secrète que lui avait donnée sa mère, marchait seul, comme un simple bourgeois de la bonne ville de Paris.

Peu connaisseur des détours et des rues de sa capitale, il s'était égaré.

Cependant, il était déjà parvenu à l'extrémité de la rue de l'Ourcin et, bientôt, il allait gagner la rue Moutetard, dans laquelle se trouvait la Cour des Patriarches, lorsqu'il crut s'apercevoir que des personnages mystérieux allaient et venaient autour de lui.

— Par la mordieu! se dit-il, serais-je reconnu! Arrivé au carrefour du Pont-aux-Tripes, Charles IX ne douta plus un instant que son incognito n'eût été trahi.

Il hésita s'il irait plus avant.

Mais, en promenant ses regards autour de lui, il crut reconnaître quelques seigneurs déguisés, qu'il avait déjà vus au Louvre, et il pensa qu,

poussent vigoureuses et bien vertes; le raisin y abonde et s'y développe rapidement. Aussi faut-il voir comme ses journaux triomphent! Seul il a de belles vignes, seul il a l'espoir d'une belle récolte. Ses barden sont enclins à l'hyperbole, et les autres régions, moins favorisées assurément, sont loin de présenter une apparence aussi mauvaise qu'ils voudraient le faire croire. Leurs vignes sont généralement restées vertes et bien portantes malgré les inclemences de la température, leurs grappes ont été moins atteintes de la coulure qu'on ne l'avait craint tout d'abord, et si la chaleur y revenait, moyenne seulement, la récolte serait encore suffisante en quantité et en qualité. La culture attentive et soignée des vignobles de ces contrées sait faire des merveilles, presque des miracles.

La crise néanmoins n'est pas assez complètement franchie pour que le commerce établisse définitivement ses calculs, arrête ses résolutions; il est encore incertain. Les transactions tendent à augmenter, les cours à se raffermir, cela est vrai, mais lentement, modérément. Le doute et l'hésitation dominent encore dans les esprits; l'heure des affaires n'est pas venue. Il faut attendre.

Mais l'hésitation ne sera pas de longue durée; les chaleurs sont revenues. Au moment où nous mettons sous presse, le thermomètre marque 40^e centigrades.

Chronique locale.

Nous informons nos abonnés que, pendant la session actuelle du Corps législatif, nous pourrions leur servir le Compte-Rendu analytique des séances. Ceux d'entr'eux qui désirent recevoir ces suppléments, sont priés, de nous adresser leurs demandes dans le plus bref délai, (s'ils veulent avoir la session complète). Le prix de la souscription, pour cette session et la prochaine dont chacun prévoit l'importance, est de 3 fr. en sus de l'abonnement.

Les souscripteurs recevront avec le n^o de ce jour les séances des 5, 6 et 7 juillet.

Le public est informé que M. Choquet, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à Cahors, désigné pour faire passer les examens d'admissibilité à l'école des mineurs de St-Etienne, procédera aux dits examens du 5 au 15 août prochain.

L'administration vient d'accorder une gratification à chacun des nommés Mangieu (Pierre) et Barbance (Baptiste), de Mercuès, pour avoir sauvé, le 10 juin dernier, les sieurs Bouysson et Delmas, qui étaient en danger de se noyer dans le Lot.

Par Arrêté préfectoral, en date du 8 juillet 1869, ont été nommés :

Instituteurs publics. MM. Canès, Toussaint, à Loubressac; Cros, Antoine, à Vizac; Vinnac, Eugène, à Labastide-Marnhac; Mazet, Jean-Pierre, à St-Laurent-les-Tours; Lamothe, Pierre, à St-Pierre-Toirac;

le mouvement effectué autour de lui n'avait pas pour cause ce qu'il supposait d'abord.

— D'ailleurs, se dit-il, je suis en sûreté! ma garde veille.

Ca et là se formaient des groupes du sein desquels sortaient des cris menaçants.

Enfin, Charles IX atteignit l'entrée de la Cour des Patriarches.

Il en franchit le seuil.

Aussitôt, comme un mur vivant, les groupes se formèrent autour de lui et la foule s'aggloméra.

Plus de doute, le roi était tombé dans un guet-à-pens.

— A mort le catholique! criaient-ils de toutes parts.

— C'est lui qui veut faire tuer les protestants! reprit une voix dans la foule.

Et les menaces redoublèrent plus nombreuses et plus vibrantes.

On eût dit une émeute populaire, fomentée par des meneurs apostés dans l'ombre.

En effet, si un observateur eût pu voir ce qui se passait dans les recoins de cette foule, il eût aperçu Serlabous, Atin, le valet du duc d'Anjou, ainsi que tous les agents de Catherine, envoyés par elle pour préparer à son fils cette singulière ovation.

Nul doute que le dessein des sbires ne fût de faire assassiner le roi, en exaltant les passions populaires.

La suite au prochain numéro.

Instituteurs adjoints. MM. Delpach, Jean-François-Xavier, à Catus; Pouzergues, Sylvain-Pierre, à Belmont L.; Institutrices communales. Mes Pressouyres, Anne, à Tessieu; Lavayssières, Marie-Anne, à St-Laurent-l-T. Cayla, Catherine, des dames de Vaylats, à Fontanes-Lunegarde; David, Marie, des dames du St-Enfant-Jésus, à Lacam, section de Loubressac; Teulade, Elisabeth, à Saint-Hilaire; Raymond, Marie, des dames de l'Enfant Jésus, à Mézels, section de Vayrac

Au grand GERMAIN de l'Indépendant.

Vous aussi, Germain, vous voulez me perforer de vos épithètes? C'est mal; je ne saurais mieux vous punir de cette vilaine tentative, qu'en donnant votre innocent, pour pendant à l'infirme du baron Dufour. « Nul n'ignorera » désormais, que vous êtes un grand garçon d'esprit. Un beau jour, dans les antichambres des bureaux de rédaction, tandis que vous occupiez, je vous en félicite, vos loisirs avec la plume, vous vous êtes senti quelque chose là, et vous vous êtes écrié dans un noble élan : Moi aussi, je suis journaliste! Pourquoi faut-il, mon bon Germain, que les travers de vos maîtres aient, seuls, déteint sur vous! Quel bénéfice, dites-moi, pensez-vous retirer de vos gracieuses plaisanteries? Quelques badauds peuvent deviner là-dessous des trésors de génie; mais aux lecteurs intelligents, s'il vous en reste, que leur importent les petites misères du sieur du Mazet? Que leur importe encore, que cet aimable titre d'innocent, dont vous me décorez, date du jour où — prévoyant sans doute, votre indépendance future — j'ai résisté à vos pressantes demandes de collaboration :

« Si vous me jugez capable d'intéresser et d'amuser vos lecteurs, JE SUIS TOUT A VOTRE DISCRETION. » Germain Mérimot. »

Croyez-moi, au lieu d'écrire pour ne rien dire de sensé, glandez à votre aise dans les colonnes du Journal du Lot, ce ne sera pas la première fois; et surtout, pas de Pour extrait, pas de Secrétaire de la rédaction, mais votre nom dans toute sa pureté. Donnez-vous un petit parfum de cru, au dépens des « feuilles honnêtes »...

Un dernier conseil et je vous laisse à vos chères coquilles, que vous ne devriez jamais perdre de vue. Défilez-vous de certaines expressions malsonnantes qui reviennent sous votre... plume avec une persistance fâcheuse, comme par exemple : au plus juste prix.... Préfecture de police..... Compagnons de chaîne!.... tout cela est d'un goût douteux et de nature à faire planer sur vous, une déplorable suspicion.

Songez donc uniquement, mon pauvre Germain, à brûler des cierges à vos excellents maîtres, ces raffinés de l'aristocratie! et n'allez pas, avec vos allures de grand étourdi, vous jeter contre leurs faux nez de démocrates; vous choqueriez par trop leurs sens nobles et délicats.

J'aurais eu mauvaise grâce à vous refuser cette petite réclame, évidemment sollicitée par votre article de mercredi. Mais, je vous en prie, n'abusez pas de mes bonnes dispositions à votre égard, mon bon Germain; une autre fois, je me verrais dans la désolante nécessité de vous reléguer à la quatrième page de mon journal, péle-mêle avec les savons Oriza et la douce Revealscière du Barry, — place assurément trop indigne de vous :

LOUIS LAYTOU.

Nous recevons le factum suivant que nous nous empressons de reproduire, y compris son enveloppe deuil :

Très pressé Monsieur Louis Laytou, imprimeur, à Cahors, (Lot). 15 centimes à percevoir.

« Monsieur, En lisant votre Journal du Lot, vous parlez constamment, contre le baron Dufour d'une manière peu favorable. Je trouve que vous parlez comme un sot. Vos écrits sont mal placés pour un sentiment élevé. Cela n'accompagne pas comme vous prétendez dire dans votre journal. Vous êtes un mal élevé et menteur. M. le baron Dufour agit bien tandis que vous êtes fort insolent de vos écrits. Prenez garde qu'on puisse donner une bonne paire de soufflets à toute votre imprimerie de vos espèces Un de ses jours ap-

prenez à vos dépens que vous vous comportez fort mal et vous ferez bien de vous préparer à baricader vos portes car il pourrait y avoir du tapage.»

A ce redoutable et ignare anonyme, nous n'avons qu'à raconter l'histoire suivante, puisse-t-elle lui servir de leçon :

Il était une fois un adjoint du canton de Souillac à qui un sien et puissant ami avait promis de révoquer, à son profit, le maire de sa Commune. Comme cette révocation tardait à venir, cet adjoint eut une idée bien ingénieuse. Connaissant le caractère bouillant et emporté de son puissant ami, il lui écrivit une lettre anonyme, remplie des menaces les plus terribles, dans laquelle on lui disait que ces menaces se réaliseraient dans le cas où le maire de... serait révoqué. L'adjoint pensa qu'il excitait et mis au défi par cette lettre, son ami réaliserait enfin sa promesse de révocation.

En effet, celui-ci remet cet écrit entre les mains de la justice; le maire est accusé. On l'interroge; mais il prouve que l'écriture est celle de son adjoint. Celui-ci est cité à la barre, sa culpabilité est reconnue, et il est condamné à deux années d'emprisonnement.

Tel est, ô mystérieux souffleur, l'effet, souvent inattendu, des lettres anonymes. Louis Laytou

Gourdon, le 7 juillet 1869

Monsieur le directeur, Vous avez publié dans le numéro du Journal du Lot de samedi dernier, une lettre sur la fête patronale de Gourdon. Je viens réclamer de votre impartialité l'insertion dans votre prochain numéro, de la réponse suivante :

Veillez agréer, etc.

A. R.

A Monsieur Louis d'Esobègne.

« MONSIEUR, Iroquois ou Patagon, citoyen de Pénas ou de Brives la Gaillarde, tout enfin, excepté Gourdonnais, avouez, M. d'Esobègne que vous êtes un être bien désagréable et qu'il n'était pas besoin de nous faire part de vos acointances avec les marais et les grenouilles, pour découvrir en vous le plus affreux des têtards.

Ainsi donc, Monsieur, quittant les roseaux et les nénuphars, vous venez, Juvenal d'eau douce, exercer votre verve contre notre canon qui ne fait pas merveille, c'est vrai, mais qui ne tue personne; contre nos feux qui ne brillent pas à votre gré, mais qui ne ruinent pas la commune; contre tout enfin! car dans votre rage décriquille, vous n'épargnez pas même l'administration à laquelle vous me faites pourtant mine de tenir par plus d'une ficelle...

Nous n'avons plus d'enthousiasme, écrivez vous, il est resté dans la bogarre à la suite de la tourmente électorale. Qu'est-ce à dire! Nous feriez-vous, par hasard, le reproche de manquer de ces beaux zèles de commande, qui se traduisent par toutes sortes de démonstrations, d'autant brillantes qu'elles veulent cacher un échec plus grand?

Il vous semble donc plaisant, Monsieur, de faire allusion à nos votes de Mai, et de vous apitoyer sur notre défaite? Nous sommes à plaindre, n'est-ce pas, parce que nous avons voté d'après notre conscience? Une tristesse mélancolique et une résignation désespérée, doit nécessairement couvrir nos visages, parce que nous avons secoué le joug officiel et satisfait nos coeurs de citoyens libres? Vous avez, Monsieur, une façon élevée de juger les choses, et je vous conseille fort d'essuyer les verres de votre torquou-Rouher lorsque vous voudrez voir clair dans une situation. Ou plutôt, recevez mon compliment, pour le servilisme avec lequel, vous exécutez le mot d'ordre administratif.

Ce mot d'ordre consiste à nous accabler de notre prétendue défaite et de crier sur tous les tons : Tous les partis sont vaincus; l'opposition est écrasée; les candidats officiels ont triomphé, sur toute la ligne... hurra! hurra!

Hélas! je crains bien que tout ce débordement d'enthousiasme ne serve qu'à mieux faire ressortir la détresse de votre situation...

Après dix-huit années d'un somnolent, un immense réveil s'est produit dans le pays tout entier. Le peuple, retrouvant ses vieilles ardeurs, a senti ses flancs se soulever sous un généreux souffle, et au mépris orable scrutin de Mai, 3,324,596 coeurs, secouant les molles indignes de citoyens français, ont crié d'une voix formidable : Contrôle! Liberté!

Voilà notre défaite. Réjouissez-vous donc, chantez votre triomphe à Gourdon même, où vous avez obtenu une minorité de plus de 200 voix. Allons, chantez victoire, du courage!

Et ces harmonieuses grenouilles qui font vos délices et dont les accords vous plaisent tant, sans doute parce qu'ils sont discordants comme les vôtres, écoutez-les encore, écoutez-les toujours. Retrempez votre âme à ces cris que rien ne commande et qui s'exhalent sans contrainte, d'êtres si imparfaits, plus libres pourtant que beaucoup d'hommes!.. Profitez de ces grands enseignements de la nature; et si la finale d'un désespoir royal : Tout est perdu for l'honneur, vous échappé encore, n'en soyez pas trop étonné, il n'est de pire sourd que celui qui a peur de trop entendre...

Comme vous, Monsieur, je bavarde, tandis que le canton de Gourdon réclame pour le 18 juillet, mon vote de vrai citoyen.

A. R.

La lettre que l'on vient de lire n'est pas de celles dont on refuse l'insertion. L'exagération qui s'en dégage à chaque ligne est sa propre réfutation. Les deux contradicteurs gourdonnais nous permettront toutefois de les rappeler à la question. Ils sont partis de la fête patronale et les voilà lancés en pleine élection législative. Nous les engageons l'un

et l'autre à clore ici le développement trop passionné de leurs théories. Dansez-donc, Messieurs, puisqu'il s'agit de frérie, mais de grâce! ne politiquez pas...

LOUIS LAYTOU.

On nous écrit de Vayrac : Vayrac, 7 juillet 1869.

Monsieur le Rédacteur, Dimanche dernier, 4 du courant, notre Société de Secours mutuels se trouvait réunie en assemblée générale pour entendre le compte-rendu des opérations du trimestre, se prononcer sur l'admission de membres nouveaux, et recevoir, de M. le Président, les livrets si impatiemment attendus.

Neuf membres participants et six membres honoraires ont été ajoutés à la liste déjà longue de notre Société naissante : il semble que chacun soit jaloux d'apporter son offrande pour secourir un frère malheureux.

Au sujet de la distribution des livrets, M. du Bousquet, notre honorable président, a prononcé, au milieu du plus grand silence, le discours suivant qui, après avoir été religieusement écouté, a été couvert des applaudissements de l'assemblée et des cris de : Vive M. le Président!

« Messieurs et chers collègues, Dans les grandes réunions d'hommes comme la nôtre, il est toujours utile d'y développer les idées générales qui sont la base de toute civilisation et de tout progrès social. Le temps qu'on y consacre n'est pas un temps perdu, car il arrive, une fois ou l'autre, que la semence ainsi répandue porte ses fruits. Je suis donc heureux aujourd'hui, d'user de mes prérogatives, et de vous communiquer les impressions que je reçois de la remise des livrets, ces étendards pacifiques de notre Société naissante.

Dans les premières années de ce siècle, le grand conquérant des temps modernes, le génie dont la France s'honore, Napoléon 1er réunit un jour ses innombrables obalanges sur la plage de Boulogne, en face même de cette fière Angleterre dont il voulait abattre la puissance; et là, sur un théâtre élevé au milieu du camp, il appela successivement les chefs de ces régiments invincibles et leur remit les nouveaux étendards, ces aigles glorieuses qui devaient faire le tour du monde, introduisant partout les mœurs et la civilisation de la France.

Dans ce moment, tous, indistinctement, chefs et soldats, furent saisis d'enthousiasme et leurs cris d'allégresse parurent dominer un instant le tumulte des flots; tous ces hommes étaient remplis de joie : car ils entrevoyaient un avenir de gloire et de grandeur pour la patrie; et cependant, Messieurs, ces étendards portaient dans leurs plis bien des torrents de sang, des villes entières saccagées, des moissons foulées aux pieds, et des familles innombrables plongées dans le deuil et la désolation.

Mais Dieu, dans ses desseins impénétrables voulait qu'il en fut ainsi, car il est dit que les grandes transformations sociales, comme celle qui s'accomplissait alors, doivent être scellées par le sang du juste; et le sang du juste ici, c'était le sang noble et généreux de cette France qui, seule, luttait partout contre le vieux monde, pour le triomphe des grands principes sociaux sortis de 89.

De nos jours, Dieu merci, la France n'a plus besoins de ses armées pour défendre les idées modernes, et porter au loin les germes de sa civilisation, car tous les peuples de la terre, à l'envi les uns des autres, viennent dans nos murs s'inspirer de nos idées civilisatrices, et saluer en nous le peuple initiateur par excellence du progrès, dans toutes les branches du savoir humain.

Où, Messieurs, notre tâche à nous, fils de ces hommes qui passèrent leur vie dans les hasards de la guerre, est une œuvre de paix et de fraternité; aussi voyez comme partout progressent les institutions qui rapprochent les hommes, au grand avantage des idées de concorde et d'union.

Où, il faudrait être aveugle pour ne point voir, que le courant qui traverse aujourd'hui le monde, est un courant de paix et de fraternité. Entrons donc tous moralement dans cette grande ligue de la paix qui compte, à Paris même, tant d'adhérents convaincus et sincères. N'est-il pas naturel que tous les membres des sociétés de secours mutuels qui s'efforcent tous les jours, en France, de faire régner l'union et la concorde, soient aussi les apôtres de la paix entre les peuples de la terre?

Venez donc vous aussi, chefs et soldats de cette grande armée de la fraternité, venez prendre vos étendards; et ils ne sont pas moins glorieux que ceux dont je vous parlais tout-à-l'heure; eux, au moins, ne portent pas dans leurs plis tous les maux de la

guerre, ils ne feront ni des veuves ni des orphelins; car ils doivent être, au contraire, un symbole de consolation et d'espérance pour les familles visitées par la douleur.

Ces livrets, vous les conserverez religieusement, car ils vous rediront souvent ce qui constitue vos devoirs; et, sous l'empire de ces idées nobles et élevées, vous sentirez votre âme animée du feu sacré de la charité.

C'est ainsi que tous nous serons fiers d'accomplir dignement nos devoirs sociaux, et que nous contribuerons chacun dans la limite de nos forces, à faire de tous les enfants de la France un peuple d'amis et de frères, unis par les liens de la fraternité.

C'est encore ainsi que notre France bien aimée sera toujours, comme par le passé, le centre de la civilisation, et le foyer généreux où viendront tour à tour se réchauffer et se ranimer tous les peuples de la terre.

Le Secrétaire : BARBIER.

Nécrologie.

M. Cuniac, Juge de paix, à Salviac, ancien notaire, ancien maire d'arrondissement, est décédé, samedi dernier, dans la soirée. Ses obsèques, auxquelles assistaient toute la population locale et du canton ainsi que plusieurs notabilités de l'arrondissement, ont eu lieu dimanche soir.

Homme de bien, magistrat intègre, il laisse après lui, de la part de ses justiciables et de ses nombreux amis, de vifs et légitimes regrets.

Le deuil était conduit par ses deux fils, dont l'un, M. Cuniac, président du tribunal civil de Lyon, membre du conseil général et de M. Cuniac, docteur-médecin, maire et membre du conseil d'arrondissement.

Il était âgé de 78 ans. La neuvaïne a eu lieu samedi dernier, au milieu du concours attristé de toute la population. M. le président Cuniac est parti lundi pour Lyon.

J. A. D.

On nous écrit de Figeac : Un meurtre vient d'être commis dans le hameau du Cheval-Blanc, commune de Gorges. Le sieur L..., âgé de 54 ans, métayer, a été tué par un repris de justice, demeurant au hameau de Servières. Le crime a été commis à l'aide d'une faucille.

De plus amples détails nous manquent pour le moment.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

- Compositions du 7 au 12 juin 1869. Mathématiques élémentaires. Instruction religieuse. — 1 Lacarrière; 2 Sol. Philosophie. id. 1 Sabatié; 2 Salesse. Mathématiques préparatoires. id. 1 Pradié; 2 Dehné. Rhétorique. id. 1 Queyssac; 2 Carboné. Seconde. id. 1 Agar; 2 Guary. Troisième. Histoire. — 1 Painchenat; 2 Gilles. Quatrième. id. 1 Boulzaguel; 2 Mayzen. Cinquième. Instruction religieuse. — 1 Largeteau; 2 Depeyre. id. 1 Alix; 2 Agar. Sixième. Histoire. — 1 Lavoisot; 2 Mazeillé. Huitième. id. 1 Pradel; 2 Cantarel. Classe préparatoire. Première division. id. 4 Castagné; 2 Cagnac. Deuxième division. id. 4 Garric; 2 Peyrissac. Troisième division. id. 1 Verdier; 2 Linou. Enseignement secondaire spécial. Troisième année. Instruction religieuse. — 1 Yllas. Deuxième année. id. 1 Lafon; 2 Durupt. Première année. Histoire naturelle. — 1 Andrieu; 2 Bousquet. Année préparatoire. Instruction religieuse. — 1 Aymerie; 2 Delmas L. Le Procureur, RICHARD

LES CLASSES D'ADULTES.

On parle de progrès. En voici un dont les satisfactions ne sont mêlées d'aucune tristesse. Les écoles d'adultes, au nombre de 33,638, ont reçu pendant l'hiver dernier 793,136 élèves, 760,940 hommes et 32,196 femmes.

Ces chiffres résultent d'un exposé que M. Duruy, vient de faire publier dans le Journal officiel. Ils portent coup. Le développement des intelligences marche de pair avec l'accroissement du bien-être. Malgré des plaintes injustes et des calculs erronés, on peut dire que « le peuple » est plus instruit, plus heureux qu'il ne le fut à aucune époque. Demandez là-dessus l'avis des vieillards dans les villes et dans les campagnes. L'exposé ministériel constate que les au-

torités civiles et ecclésiastique des représentants de la magistrature ou du barreau, des médecins, des savants, des fonctionnaires de différents ordres, des propriétaires, des commerçants, des industriels, témoignent du vif intérêt qu'ils portent à la cause de l'éducation populaire, soit en accordant des encouragements aux élèves et aux maîtres qui se dévouent soit en participant directement aux leçons et se faisant ainsi les collaborateurs des instituteurs.

Nous eussions voulu, à l'égard de ceux-ci, une part plus considérable dans les éloges décernés aux classes d'adultes. Ils en ont la peine assidue, c'est bien le moins qu'ils en aient le principal honneur.

Quant au profit, les chiffres suivants témoignent d'une abnégation qu'on ne saurait trop louer sans doute, mais sur laquelle il serait injuste de compter indéfiniment.

« 11,314 instituteurs ont fait gratuitement des cours d'adultes qu'ils ont ouverts au mois d'octobre dernier, 12,869 ont supporté une dépense de 283,223 fr. 24 c., soit en moyenne, 22 fr. par instituteur pour subvenir aux frais de chauffage et d'éclairage des classes du soir. »

Voudrait-on nous dire dans quelle catégorie de fonctionnaires, dans quelle classe de travailleurs, lettrés ou non, il s'en trouverait un pareil nombre disposés, outre le surcroît du labeur à s'imposer un pareil sacrifice?...

Nous sommes heureux de constater que beaucoup de conseils municipaux, dans leurs sessions du mois dernier, ont libéralement accru les ressources du service primaire. Nul argent n'a de plus heureux emploi, de meilleur rapport. Un certain nombre de mairies ont dû ajourner, pour diverses raisons, le vote des fonds affectés aux classes du soir. Nous comptons, avec les instituteurs, avec les familles, que l'engagement pris en mai sera rempli en octobre.

Le Secrétaire de la rédaction, LOUIS LAYTOU.

Nous relevons de sous presse pour faire place à la lettre suivante :

Gourdon, le 10 juillet 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Partisan de votre Journal, ou j'ai trouvé plusieurs fois de très bons articles de saine philosophie, j'ai éprouvé le plus vif regret, en lisant dans votre numéro du 3 courant, le prétendu compte-rendu de la fête de la St-Jean de Gourdon.

Je ne comprends pas que ces friandises de mauvais goût puissent trouver place dans vos colonnes et je puis vous préconiser, qu'une pareille complaisance de votre part, ne pourra contribuer à l'honorabilité de votre feuille. C'est pour vous le dire que je prends la plume, parce que nous savons tous, que le lion n'a jamais redouté ni rendu le coup de pied de l'âne. L'ironie, vous le savez, est une arme terrible à laquelle on ne peut répondre que par des flèches empoisonnées.

Je dois compter sur votre loyauté pour inscrire ces ligne dans votre prochain, si vous ne voulez me mettre à même d'user des mesures de droit.

Agréé etc. PARANT, ancien contrôleur des contributions directes, propriétaire, à Gourdon.

Nous nous rendons de fort bonne grâce au désir formel de M. Parant. Mais nous tenons à dire que dans la lettre Gourdonnaise du 3 juillet, nous n'avons vu aucune attaque blessante. Nous avouons même que nous ne comprenons pas, chez notre honorable correspondant, l'allusion du Lion dédaignant le coup de pied de l'âne. C'est le cas de dire que si la lettre tue, quelquefois l'esprit vivifie par trop. L. LAYTOU.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 10 juillet. Naissances. Couderc (Zoé-Madeleine rue des Boulevards. — Delsol (Jean-Joseph-Raymond), boulevard Sud. Décès. Enfant du sexe masculin né-mort des époux Culan et Lavergne rue Baudus. — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Borredon et Bousquet rue Mordaigne. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Convocation des créanciers de dame Marguerite Delmas, dans le délai de 20 jours à partir du 25 juin au tribunal de Souillac.

Etude de M^e Lagranville avoué.
D'un jugement du tribunal de Gourdon en date du 22 juin, il résulte que la dame Dubois a été séparée quant aux biens d'avec son mari J. Carnil.

Etude de M^e Dambert, avoué.
Vente de biens dépendant de la succession de J. Labryère le 3 août 1869 au tribunal de Gourdon, 9 heures du matin. Mise à prix 500 fr. (Extrait du *Gourdonnais* du 2 juillet.)

La GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE (*de santé*) de DIDIER, occupe dans l'arsenal thérapeutique, une place exceptionnelle, qu'elle a conquise par les immenses services qu'elle a rendus aux malades; des succès sans nombre lui ont valu une popularité sans exemple, qui repose sur des propriétés médicales aujourd'hui confirmées par une expérience d'un demi-siècle. La Moutarde blanche de DIDIER n'a donc rien de commun avec ces prétendus spécifiques, ces vaines panacées qui naissent aujourd'hui pour mourir demain, dont la nouveauté fait souvent tout le mérite, et qui ne doivent leur vogue éphémère qu'à la crédulité du public. Plus de deux cent mille cures authentiquement constatées, les innombrables lettres de remerciements reçues par la maison Didier, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament que le célèbre docteur KOOKE appelle à si

juste titre un remède béni, un juste présent du Ciel. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux.

Souscriptions à 58,000 actions de 500 f. de

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décision des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M^e GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.
Le Général baron de Gondrecourt, C. ✱, propriétaire, membre du conseil général de Lot-et-Garonne (Président).

Marquis de Montlaur, O. ✱, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.

Moll, O. ✱, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

Duc de Marmier, ✱, propriétaire, député au corps législatif (dernière législature).

Guidou, ✱, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.

Marquis de Dauvet, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.

Levassor-Serval, C. ✱, propriétaire, général de division.

Marquis de Reyniès, propriétaire.
Baradat, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

OPÉRATIONS.

Le **Crédit rural de France** consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de **Dix Milliards** par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de **500 francs**. Elles seront toutes remboursées à **600 francs**.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation:

1^o Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet;

2^o Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices;

3^o Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à **600 francs**, et l'actionnaire conserve, même après ce rembourse-

ment, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fond social.

On verse: { 50 fr. par action en souscrivant
75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La **SOUSCRIPTION publique** ne sera ouverte que le **5 juillet**, à Paris, au siège social, rue Scribe, n^o 5.

Mais **DÈS AUJOURD'HUI** les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer **50 francs** pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France au compte de **M. Baradat**, directeur du **Crédit Rural de France**.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Limogne.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéroté 8, de Lugagnac à Varaire, partie comprise dans la commune de Limogne.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Limogne, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéroté 8, de Lugagnac à Varaire, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé au secrétariat de la mairie, ce jourd'hui treize juillet mil huit cent soixante-neuf, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du treize juillet au vingt juillet inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Limogne, le 13 juillet mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire,

Signé: **PRADINES.**

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Laytou.

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur **FERRAN**, et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. **Élégance et confort. — Prix modérés.**

MESSAGERIES BLADANET ET C^{ie}

A partir du 15 mai courant, **SERVICE DIRECT ET JOURNALIER** de Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés. Bureaux: à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Anjou. **Départ de Cahors: à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.** **Départ de Figeac: à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.**

Une des branches les plus intéressantes de la **SCIENCE MÉDICALE** MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE. Les trois ouvrages du **D^r JOZAN**, professeur spécial de pathologie uro-génitale: **1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme**; 1^{er} édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques. **2^o Traité d'Épuisement prématuré**; quatrième édition, 1 volume de 626 pages. **3^o Traité des Maladies des Femmes**; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, **D^r JOZAN**, 182, rue Rivoli; **ANIERE**, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison **CAVIOLE**, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — **Prix Modérés.**

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures après-midi; Départ d'Assier: 4 h.

Le Sieur **Raymond** fait également le service des **Dépêches de Cahors à Montauban**, et prend les **Voyageurs à des prix modérés.**

Départ de Cahors, tous les soirs, **10 heures.**

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquy. S'adresser pour visiter et traiter à **M. Trubert** qui l'habite ou à **M. Monson**, filateur. Cette maison est la propriété de **M. Alazard.**

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, **Poste aux Chevaux**, aux Chevaux, Galeries Audouy, toute sorte de Voiture d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Gousson prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, abcès, réparation exacte du poil, par le Réparateur **TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie **TRICARD**, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

MAISON MEUBLÉE

TENUE PAR UNE FAMILLE DU MIDI
49, rue de Grenne-St-Germain, Paris.
Grands et petits Appartements, Chambres bien aérées, avec la jouissance d'un beau Jardin. Les familles et Messieurs les ecclésiastiques y trouveront tout le confortable nécessaire. — Ecurie, Remise.

Inventé par **L. LEGRAND**, parfumeur FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE. **PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.**

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le **D^r O. REVEL**), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA et **ORIZA-POWDER** Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau. **ORIZA-LACTÉ** Contre les taches de rousseur et les rides.

L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur **JAMES SMITHSON**. Teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances. Se vend chez les principaux coiffeurs et parf. de la France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, isolés, préservés de l'incendie, les crochets et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les conditions de paiement:

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	30 fr. 240
3 id.	40 fr.	7 id.	40 fr. 320
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr. 390

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5%. Pour souscrire s'adresser à **M. A. Laytou**, directeur du *Journal du Lot*, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n^o 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE: TRENTE-SIX MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS: MOITIÉ DE BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées. **RÉSULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1868.** **Assurances vie entière** (comme pour l'année 1865 1866 et 1867) 4 fr. 20 c. pour 100. **Assurances mixtes** (comme pour l'année 1866 et 1867)..... 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES. S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, **rue de Lafayette, n^o 33**, et à **M. Gobert**, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à **M. Bourdon**, professeur au Lycée.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Peu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines; nul ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phléisie, et toutes les irritations de poitrine. — Ces vertus, démontrées par les expérimentateurs les plus autorisés et officiellement admises, ont conduit à ces préparations une place tout à fait à part parmi les *Pectoraux communs*. On évitera la contrefaçon en exigeant sur chaque produit le nom et la signature **BERTHÉ**. Dépôt, Pharmacie du Louvre, 151, rue Saint-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Le meilleur des Savons de toilette **SAVON AU SUC DE LAITUE** (Propriété exclusive de l'inventeur)

L. T. PIVER PARIS

LAIT D'IRIS ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE TEINT ET POUR LA TOILETTE Pour enlever les taches de rousseur. Dépôts dans toutes les villes.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE d'Albespeyres ET PAPIER vésicatoire rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures **ALBESPEYRES** et **RAQUIN**.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve **FRANÇOIS** de St-Aubin de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en falence, papier blanc, cachet rouge, initiales **V. F.** Signatures.

Dépôts: à Cahors, ch. VIVEL à Saint-Céré, LAFONT à Catus, CAMBONAT à Puy-Lévy, DELBERG à Gourdon, LAFON-BESNIER, etc.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite en vente chez **M. Calmon**, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

AVIS, Le Sieur **Louis DELMAS**, fils, charpentier, donne avis qu'il a établi à St-Georges maison Delpont, un grand atelier pour construction de Charpentes, Escaliers, Cuves, Foudres et pressoirs. — Solidité garantie, à des prix très-modérés. Le Sieur **Delmas** demande un apprenti.

On demande un agent général dans chaque canton de la France, pour la vente d'un objet de première utilité. Il pourra se créer un revenu de fr. 2,000 dans ses moments de loisir. S'adresser au Directeur de l'Alliance, à Pontarlier (Doubs).

A VENDRE

Une vigne située au **Combel des vins**, à 500 mètres de la ville. S'adresser au bureau du journal

Le propriétaire gérant: **LAYTOU.**